

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 mars 2010

Le jeudi 25 février 2010, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Jean-Claude FONT, Maire.

Présents :

Mesdames Marie-Thérèse BOITTIN, Nicole LEGENDRE, Chantal LELIEVRE, Anne MINETTE, Josette PICHOT.

Messieurs Jean-Claude FONT, Régis DERENNE, Daniel GERAULT, Hervé GOUGEON, Loïc JORRE, Régis LESAULNIER, Arnaud LEVEIL, Bernard PLANCHARD.

Absents excusés : Philippe BELLIER.

Secrétaire de séance : Nicole LEGENDRE

Ordre du jour :

- I. APPROBATION DU CR DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 25 FEVRIER
- II. DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
- III. PROJETS EN COURS
- IV. TAUX D'IMPOSITIONS
- V. CONVENTION D'ADHESION POLE SANTE
- VI. DEMATERIALISATION
- VII. DEMANDE SUBVENTION
- VIII. STATUTS DE LA CCPM
- IX. QUESTIONS DIVERSES



I. APPROBATION DU CR DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 25 FEVRIER

II. DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Pour des raisons personnelles, Yann BEGUEL a démissionné du conseil municipal.

Le conseil le remercie pour l'investissement dont il a preuve depuis le début du mandat.

III. PROJETS EN COURS

• **Lotissement du Muguet**

- Lancement appel d'offre des 3 lots : Voirie, éclairage et espaces verts
Remise des offres pour le 7 avril 2010 à 12h00

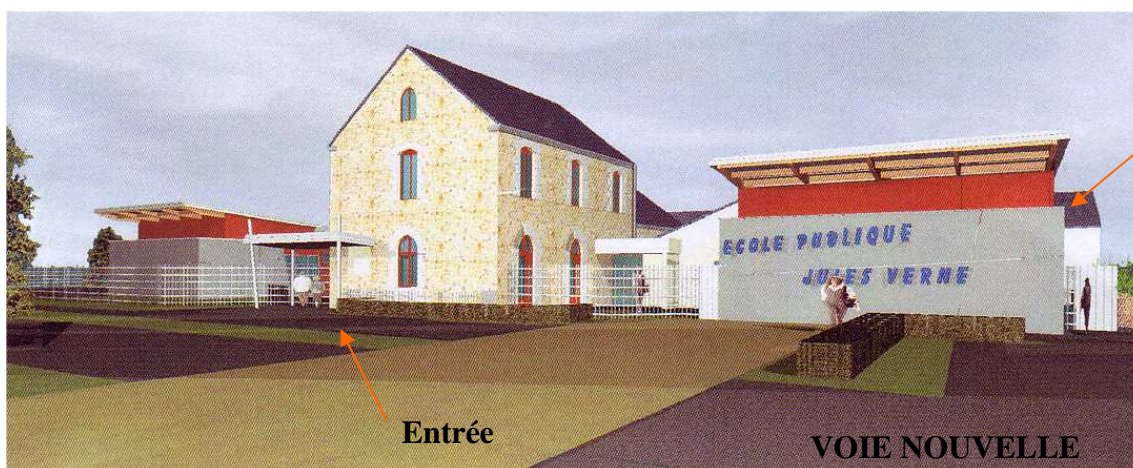
• Ecole

→ Lancement appel d'offre

- **semaine 12 (26 mars)** : Publicité OUEST- France + portail médialex
→ Dossier chez ADA
→ Procédure adaptée avec négociation après 1^{ère} analyse
- **lundi 26 avril 2010 à 12h** : remise des offres
- **lundi 26 avril 2010 à 14h** : ouverture des plis
- **vendredi 7 mai à 14 h** : analyse des offres
- **fin mai 2010** : marchés / notification
- **juin 2010** : début des travaux
- **août 2011** : réception / levée des réserves

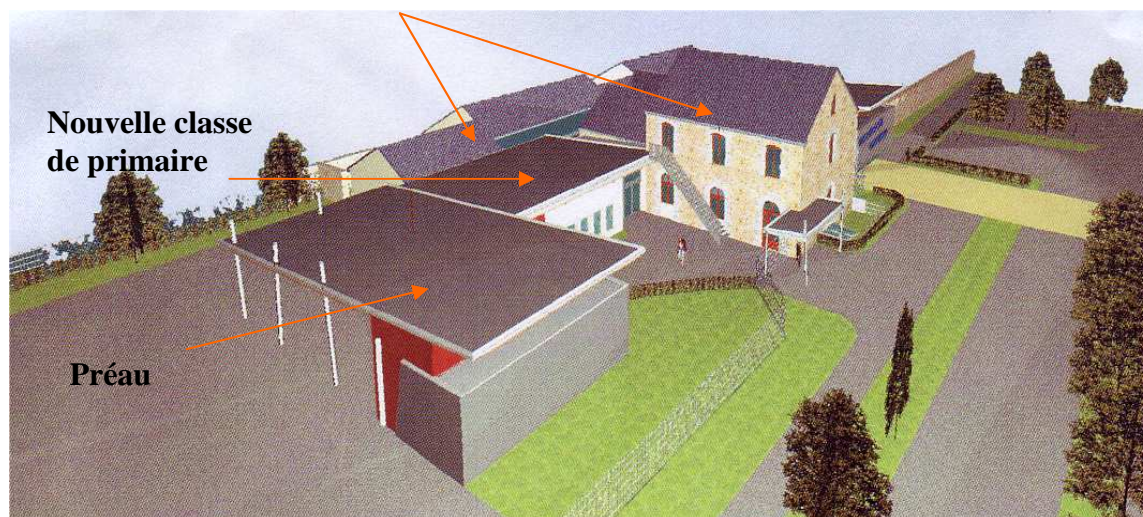
Voici à quoi ressemblera l'école à la rentrée 2011. Les travaux vont démarrer l'été prochain et se dérouleront sur un an. C'est l'architecte Pierre Sourty qui dirige des travaux. Dans le prochain flash, nous vous donnerons en détail le coût des travaux et les subventions reçues.

Un panneau d'information sur le déroulement des travaux sera placé à l'école.



Salle de motricité, dortoir et nouvelle classe de maternelle

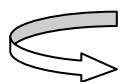
Bâtiments existants



Nouvelle classe de primaire

Préau

• **Aménagement du bourg**



Réunion le 24/03/2010 avec les entreprises (Lochard Beaucé, Eurovia et le Conseil Général) pour la responsabilité de malfaçon sur les tampons (bouches tout à l'égout qui font du bruit : 12 sur 34 sont à reprendre)

Les entrepreneurs vont corriger les malfaçons pour que les dalles ne bougent plus.

Une déviation sera mise en place pendant une semaine pour les travaux.

• **Travaux voirie**

Réunion préparatoire le 6 avril 2010 à 14h00 (les chemins et la place rue des peupliers)

- D.D.T
- S.T.P.O pour la voirie
- APPIA pour le point à temps

Philippe BELLIER et Arnaud LEVEIL seront présents.

• **Atelier communal**

Détail des entreprises et du coût (en gras, les entreprises retenues)

<u>Lots</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Montant HT des travaux</u>	<u>Divers</u>
Terrassement	Filoche	11 645,92 €	
	Stam	13 030 €	+ 12%
	Lanoé	17 383,84 €	+ 49,27%
	Lemonnier	17 717,59 €	+ 52 %
Maçonnerie	TPR	14 000 €	
	Leroy	15 717,88 €	+12,30%
	Jupin	22 612,71 €	+ 61,51%
Plomberie	Roux	Installation : 2 422,60€ Cuve : 2 245,75€	
	Lemaître (Belgeard)	Pas de réponse	
Métallerie	Novalu	7 647 €	
	Serrurerie 53	8 105 €	+ 5,9%
Charpente/Couverture	Launay	7 849,96€ (HT)	
	Derouet	Pas de réponse	
Doublage (Placo)	Art Plac	6 000 €	
	Desnos	7 323,41 €	+ 22 %
	Cheux	7 454,29 €	+ 24,23%
	Compain	Excusé	
Faïence	Art Plac	4 007,83 €	
	Cheux	5 493,32 €	+ 35 %
Electricité	C. Pillon	9 980 €	
	Ent. Dessaigne	1 0448 €	+ 5%
	Lemaître (Belgeard)	1 2848 €	+29%
Bardage	Launay	2 661,26 €	
	Serrurerie 53	4 023,31 €	+ 51%
ERDF	Branchement	200 €	
Total Montant HT Estimatif des travaux		68 660,32 €	

• Clocher

Réponse de l'architecte : le clocher n'est pas réparable, il faut le déposer.

Coût estimatif avec les honoraires de l'architecte, M. MORIN. (Montants hors taxes)

• Mission d'étude de faisabilité	
Montant des honoraires forfaitaires :	5500 €
• Dépose et couverture provisoire	54 500 €
Montant des honoraires :	5 995 €
• Maçonnerie pour la mise en sécurité du clocher	35 000 €
Montant des honoraires :	3850 €
• Accessibilité et mise en sécurité à l'intérieur du clocher :	25 000 €
Montant des honoraires :	2310 €
• Réfection des abats son :	16 000 €
Montant des honoraires :	1760 €
• Travaux de Repose identique à l'existant	120 000 €
Montant des honoraires :	13 200 €
• Plus value Travaux de Repose identique à l'existant	
différé dans le temps	22 000 €
Montant des honoraires : 2420	

Total : 279 115 €

Différé : 303 535 €

Un appel aux dons sera lancé. Des idées seront prises auprès de la commune de Loix sur l'Ile de Ré qui a fait appel à ce procédé pour son clocher.

Rendez-vous avec l'architecte le 12 avril à 17h30 pour la présentation et l'aide à la décision. Pour une bonne réalisation de cette opération, le conseil municipal devra décider d'une méthode, accompagnée d'un calendrier. L'état du clocher nécessite de le déposer dans un délai relativement court. Nous verrons donc notre église privée de sa partie supérieure pendant quelques temps. Une structure légère permettra d'assurer son étanchéité durablement.

IV. TAUX D'IMPOSITIONS

- Proposition d'une augmentation de 1,5 % des 3 taxes

↳ Taxe habitation **12,42 %** pour un produit de **91 846,00 €**.

↳ Taxe foncière Bâti **24,62 %** pour un produit de **106 063,00 €**.

↳ Taxe foncière Non Bâti **34,71 %** pour un produit de **51 510,00 €**.

Délibération : Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation des différentes taxes

V. CONVENTION D'ADHESION POLE SANTE

- Convention d'adhésion pôle santé professionnelle des agents territoriaux, pour un montant de 66 € par visite.

Délibération : M. Le Maire est autorisé à signer la convention

VI. DEMATERIALISATION

- Outils de dématérialisation et de transmission des actes en préfecture et sous-préfecture et des flux avec le comptable public, grâce à l'utilisation d'un logiciel.
- Mise en concurrence par le C.D.G 53

La société SRCI a été retenue

- Coût unique d'installation : 100 €
- Redevance annuelle : 70 €

Délibération : M. Le Maire est autorisé à signer l'accord pour la dématérialisation.

VII. DEMANDE SUBVENTIONS

	2008	2009	2010	Rq
ADMR			-	CCAS Imputation au 6574
Amicale Laïque		1 000,00		
Anciens combattants AFN et Autres Conflits	220,00	220,00	220,00	
Banque Alimentaire	148,00	-	-	CCAS Imputation au 6574
Club du 3ème âge	220,00	220,00	220,00	
Comité des Fêtes	1 850,00	1 850,00	1 850,00	
Etoile Bleue	1 650,00	1 650,00	1 650,00	
Familles Rurales	330,00	330,00	330,00	
Groupement de Défense des cultures	163,13	166,34	171,14	
Gymnastique Féminine	580,00	580,00	580,00	
Pétanque	460,00	460,00	460,00	
Tennis de Table	440,00	440,00	440,00	
Tennis	200,00	200,00	200,00	
TOTAL VERSE en Euros	8 88,13	7 116,34	6 121,14	

RAPPEL : Les subventions seront virées aux associations à la vue du bilan financier de l'année écoulée.

VIII. STATUTS DE LA CCPM

- Modification des compétences relatives à la micro-crèche : élargissement des compétences concernant les modes de gardes (compétence qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2010)

Suite au diagnostic petite enfance réalisé fin 2008, est ressortie la nécessité de répondre aux besoins de garde d'enfants en horaires atypiques.

L'association départementale « Aide à dom' » a proposé d'ouvrir une structure sur Mayenne et a sollicité la ville pour la soutenir dans ce projet. Cette micro-crèche associative doit ouvrir le 1^{er} avril 2010 dans un pavillon situé dans le nouveau lotissement de la Courbe à Mayenne. Cette structure sera agréée pour 9 places à temps plein, fonctionnera de 4H45 à 22 H y compris le samedi.

Délibération : Le Conseil municipal autorise la modification du statut de la CCPM concernant la micro-crèche.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- Appel national pour l'école publique :

La loi Carle prévoit que la commune paie pour les enfants scolarisés dans l'enseignement privé en dehors de la commune.

Délibération : Le Conseil municipal, à l'unanimité, signe cette pétition :

Nous, signataires de cette pétition, refusons l'affaiblissement organisé par l'État, de notre service public et laïque d'éducation.

L'éducation n'est pas une marchandise. La liberté de conscience doit être respectée partout et pour toutes et tous. L'argent de tous doit cesser de financer les choix de quelques-uns.

Nous exigeons une orientation politique qui fasse clairement le choix de l'École publique, laïque et gratuite.

Nous réaffirmons qu'il n'y a qu'une École de la République. Nous demandons que l'effort éducatif de la Nation soit réservé au développement de l'École de la Nation.

- Numérotation : la commission termine l'étude.
- Campagne de changement des poteaux téléphoniques en bois.
- Lancement d'un groupe de travail pour l'aménagement du complexe sportif (foot, tennis, pétanque, crapa, autre) Un cahier des charges sera élaboré.
 - Elus : Régis DERENNE, Bernard PLANCHARD, Arnaud LEVEIL, Régis LESAULNIER, Daniel GERAULT, Jean-Claude FONT, Loïc JORRE, Philippe BELLIER
 - Présidents des associations
 - ALSH
 - Ecole

- Marchés publics : annulation du seuil de 20 000 € pour un retour à l'ancien principe, c'est-à-dire 4 000 €.
- Concours écharpe d'or : la prévention routière organise un concours pour les communes qui ont fait des aménagements favorisant la sécurité routière.
- Fleurissement : Remise des prix à Villiers-Charlemagne, le 24 avril 2010, à 9h30.
- Achat auprès de SMDN d'un Nettoyeur haute-pression d'occasion avec tout le nécessaire : 1350 € (2000 € neuf)

Le Conseil municipal donne son accord pour cet achat.

- Rénovation d'un logement locatif : appartement n°6 au 35 rue des Tisserands.
Devis peinture : 3480 € HT dont peinture pour la pièce principale : 1400 € ; le locataire proposant de faire les peintures, se chargera de la pièce principale, mais ne paiera pas les 350 € du loyer de mai (la fibre de verre lui sera fournie).

Il est 22h45, la séance est levée